## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## **PREMIER MINISTRE**

Décret n° 2019-1148 du 7 novembre 2019 instituant une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

NOR: PRMX1927336D

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre, Vu l'article 37 de la Constitution,

## Décrète

**Art. 1**<sup>er</sup>. **-** Il est institué une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme. Cette journée est fixée au 11 mars.

**Art. 2.** – Chaque année, à cette date, une cérémonie nationale est organisée. Une cérémonie analogue peut être organisée dans chaque département à l'initiative du préfet.

**Art. 3.** – Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 novembre 2019.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

EDOUARD PHILIPPE